

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 62 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 19 Absent(s) excusé(s) : 35 Absent(s) : 12</p>
--	---	--

Date de convocation : 20 juin 2017

Vote(s) pour : 81
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 26 juin 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2017-06-26-CC-12.2 :

Compte administratif 2016 du syndicat mixte intercommunal à vocation touristique du Pays Messin.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts,
VU l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin du 22 décembre 2016,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GROS, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz,

1 – APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin, lequel peut se résumer ainsi :

SIVT DU PAYS MESSIN

	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat reporté		9 948,52
Opérations de l'exercice	9 396,00	3 287,33
Total de section	9 396,00	13 235,85
Solde d'exécution		3 839,85

SECTION DE
FONCTIONNEMENT

Résultat reporté		24 997,20
Opérations de l'exercice	140 285,23	134 356,50
Total de section	140 285,23	159 353,70
Solde d'exécution		19 068,47
TOTAL GENERAL	149 681,23	172 589,55

Résultat de clôture	22 908,32
---------------------	-----------

Pour extrait conforme
Metz, le 27 juin 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



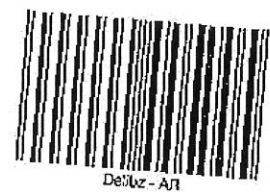
BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 26 juin 2017.</i>		Contrôle de légalité
Point 12.2 – Compte administratif 2016 du SIVT du Pays Messin. X	1	
Annexe : Document budgétaire	1	
Point 12.3 – Compte administratif 2016 du SIVU aire d'accueil des gens du voyage de Marly et Montigny. X	1	
Annexe : Document budgétaire	1	
Point 12.4 – Compte administratif 2016 – Bilan des autorisations de programme au 31-12-2016. X	1	
Annexe : Bilan 2016 des AP du budget principal.	1	
Annexe : Bilan 2016 des AP du budget annexe Transports publics.	1	
Point 13.1 – Affectation du résultat 2016 – Budget principal.	1	
Point 13.2 – Affectation du résultat 2016 – Budget annexe déchèteries. X	1	
Point 13.3 – Affectation du résultat 2016 – Budget annexe archéologie préventive. X	1	
Point 13.4 – Affectation du résultat 2016 – Budget annexe transports publics. X	1	
Point 13.5 – Affectation du résultat 2016 – Budget annexe Zones en régle. X	1	
Point 14.1 – Décision modificative 1-2017. X	1	
- Annexe : Tableaux.	1	
Point 14.2 – Création et affectation de l'AP "Siège de la Métropole". X	1	
Point 15 – Clôture du budget annexe "OM – Déchets Val Saint-Pierre". X	1	
Nombre total des actes transmis : 11 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.L.
29 JUIN 2017
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ



Fait à Metz, le 27 juin 2017
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

